

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 02 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES – M. F. SAURIN – D. NADALIN – R. BERINGUIER - R. CLAVIE – D. SOULIGNAC - A. M. FERNEKESS - L. COMBE - P. EDARD - G. NAVLET - T. MARTY– G. LE CHARPENTIER - P. BOISSELIER

Absents excusés : V. FERVEL-RABAYROL - C. ECK – Ch. BRANDALAC - Ch. ROBERT

Absents : F. JAUNAY– M. KECHAR - S. MESSEGUE - D. HENRY - C. ROUX - A. PAGES -

Procuration de Ch. ECK à R. BERINGUIER
Procuration de Christelle BRANDALAC à M. SAURIN
Procuration de Christine ROBERT à A.M. FERNEKESS

Secrétaire de séance : Madame Pascale EDARD a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Octobre 2019 est approuvé.

COMMISSION DES FINANCES

**REVALORISATION DU LOYER DU LOCAL PROFESSIONNEL DE LA POSTE
AU 1^{ER} JANVIER 2020**

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition au mois de Mai 2012 de l'immeuble de la Poste composé d'une part d'un local professionnel occupé par le Bureau de poste et d'autre part d'un logement d'une superficie de 121 m² et d'un garage de 35 m².

Concernant le local professionnel, Monsieur PORTES indique que, comme mentionné dans le bail commercial, le loyer est révisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année et payable trimestriellement.

Il est donc nécessaire de procéder à la revalorisation du loyer et des charges selon l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre.

$$= \frac{\text{Montant annuel loyer 2019} \times \text{Indice Coût Construction 1}^{\text{er}} \text{ Trimestre 2018}}{\text{Indice Coût Construction 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2017}}$$

- Loyer Annuel 2020:

$$= \frac{5.761,76 \times 1.671}{1.650} = 5.835,09 \text{ €}$$

- Charges annuelles 2020 :

$$= \frac{627,16 \times 1.671}{1.650} = 635,14 \text{ €}$$

Monsieur PORTES propose de fixer le montant du loyer annuel du local professionnel de la Poste à 5.835,09 € auquel il faut ajouter les charges annuelles d'un montant de 635,14 € à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer, au 1^{er} Janvier 2020, le montant du loyer du local professionnel de la Poste à 5.835,09 € et les charges à 635,14 € pour l'année 2020.

REVALORISATION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE AU 1^{ER} MARS 2020

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a aménagé dans le bâtiment de l'ancien presbytère au 2 Rue du Fort, un logement d'une superficie de 67 m² qui comprend en outre une terrasse non couverte de 25 m². Le bâtiment abrite également un garage qui est mis à disposition.

Monsieur PORTES indique que, comme mentionné dans le bail, le loyer doit être révisé chaque année à la date anniversaire de celui-ci.

Monsieur PORTES rappelle que pour 2019 le loyer portait sur un montant de 514,82 € hors charges. Il est donc nécessaire de procéder à la revalorisation du loyer selon l'indice de revalorisation des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2019 qui s'élève à 129,99.

$$= \frac{\text{Montant mensuel loyer 2019} \times \text{Indice IRL 2019 T3}}{\text{Indice IRL 2018 T3}}$$

- Loyer mensuel 2020 : 520,99 €
- Provision pour charges mensuelles 2020 inchangées : 30,00 €

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal :

- De revaloriser le montant du loyer du logement de l'ancien presbytère selon l'indice de référence des loyers au 1^{er} Mars 2020,
- De fixer le montant du loyer à 520,99 € mensuel, auxquels s'ajouteront 30 € de provision pour charges pour la consommation d'eau, d'assainissement et les ordures ménagères.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'IMMEUBLE DU FONTANAS AU 1^{ER} JANVIER 2020

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a aménagé 4 logements sociaux de l'immeuble du Fontanas (anciennement Maison Béziat) qu'elle loue depuis septembre 1999 et dont elle a confié la gestion à Colomiers Habitat devenu cette année ALTEAL.

Monsieur PORTES indique à l'Assemblée qu'une revalorisation intervient habituellement au 1^{er} janvier de chaque année.

Monsieur PORTES rappelle qu'après 3 années sans augmentation, les loyers avaient été revalorisés en 2019 de 1,25%.

Monsieur PORTES propose d'appliquer pour 2020 une augmentation de 1,53 %, décision également appliquée par ALTEAL pour ses propres logements sociaux et prenant en compte la variation annuelle de l'Indice de Revalorisation des Loyers (IRL) au 2^{ème} trimestre 2019.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'augmenter de 1,53 % le montant des loyers des 4 logements sociaux de l'immeuble du Fontanas pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Michel PORTES

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement du budget communal de l'exercice 2019 s'élevaient à 2.989.137,00 Euros (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 327.500,00 Euros), que le quart de ces crédits représentent donc 665.409,00 Euros.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Madame le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses nouvelles avant l'adoption du Budget de l'exercice 2020,

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal, sur le budget communal, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 265.409,00 Euros
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 400.000,00 Euros.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures et à des virements de crédits afin de permettre la régularisation de certaines affectations budgétaires.

Monsieur PORTES propose à l'assemblée délibérante de procéder aux mouvements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNAL

VIREMENT DE CREDITS (SECTION INVESTISSEMENT)

- D – Opération 232 – Plan local d'urbanisme + 2.500,00 Euros
Article 202-232/020

- D – Opération 234 – Illuminations de Noël + 3.000,00 Euros
Article 2188-232/020
- D – Opération 268 – Travaux Ecole Elémentaire + 30.000,00 Euros
Article 2313-268/212
- D – Opération 320 – Travaux Ecole Maternelle + 1.000,00 Euros
Article 21312-320/211
- D – Opération 309 – Informatique Ecole Elémentaire + 2.500,00 Euros
Article 2188-309/212
- D - Opération 319 – Déplacement modules Ecole Maternelle + 60.000,00 Euros
Article 2313-319/211
- D - Opération 250 – Travaux Eglise + 500,00 Euros
Article 2318-250/020
- D - Opération 258 – Acquisition foncière - 99.500,00 Euros
Article 2111/020

VIREMENT DE CREDITS (SECTION FONCTIONNEMENT)

- D – Chapitre 042 – Dotations aux amortissements + 5.000,00 Euros
Article 6811/020
- D – Chapitre 67 – Charges exceptionnelles + 5.000,00 Euros
Article 678/020
- D – Chapitre 66 – Charges financières - 10.000,00 Euros
Article 666111/020
- R – Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert + 5.000,00 Euros
Article 28031/020
- R – Chapitre 10 – Taxe d’Aménagement - 5.000,00 Euros
Article 10226/020

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres présents, de procéder aux virements de crédits proposés.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS – M14

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique à l'assemblée qu'il convient de préciser la délibération n°05/09 adoptée le 10 janvier 2005 par le Conseil Municipal sur la durée et le seuil des amortissements.

Afin de prendre en compte l'évolution de l'instruction budgétaire M14 et les catégories d'immobilisation non prévues dans la délibération d'origine, Monsieur PORTES propose de fixer les durées d'amortissement suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Nature	Catégorie	Durée Amortissement	Compte d'Amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	2802
2031	Frais d'études (si non suivis de réalisation)	5	28031
2031	Frais d'études (suivis de réalisation)	10	28031
2032	Frais de recherche et de développement	5	28032
2033	Frais d'insertion (si non suivis de réalisation)	5	28033
2033	Frais d'insertion (suivis de réalisation)	10	28033
2051	Logiciel	3	28051
2088	Autres immobilisations incorporelles	10	28088

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature	Catégorie	Durée Amortissement	Compte d'Amortissement
204	Subventions d'équipement versées	15	2804...
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défenses civiles	10	281568
21571	Matériel roulant de voirie	10	281571
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6	281578
2182	Matériel de transport	10	28182
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5	28183
2184	Mobilier	15	28184
2188	Autres immobilisations corporelles	10	28188

De plus, afin de permettre d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, Monsieur PORTES propose une durée d'amortissement correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction M14.

Monsieur PORTES précise que les amortissements sont linéaires, le 1^{er} amortissement du bien démarre au 1^{er} janvier de l'année suivant l'acquisition de l'immobilisation.

Monsieur PORTES propose de maintenir le seuil à partir duquel un bien devient amortissable à 1000,00 €.

Monsieur PORTES propose donc au Conseil Municipal :

- D'amortir les immobilisations amortissables selon les durées d'amortissement telles que précisées dans le tableau ci-dessus,

- D'appliquer pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition,
- De fixer à 1000,00 € le seuil à partir duquel un bien devient amortissable,
- D'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire sans recourir à la règle du « prorata temporis »
- D'appliquer ces conditions d'amortissement aux acquisitions qui interviendront dès l'exercice 2020 et à toute acquisition antérieure qui n'aurait pas encore fait l'objet d'amortissement.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS – TERRAIN MULTISPORTS
PROJET BOURG CENTRE DE BOULOC - DEMANDES DE SUBVENTIONS CO-FINANCEES ETAT – REGION – CONSEIL DEPARTEMENTAL – EXERCICE 2019

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle au Conseil Municipal la volonté d'aménager la plaine des sports comprenant un terrain multisports, dans l'enceinte du complexe sportif, dans le cadre du contrat bourg-centre.

Madame CABESSUT présente les estimatifs des sociétés ECTP et OIVALEQUIP d'un montant global de 54.124,00 € HT soit 64.948,00 € TTC.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet présenté et la faisabilité de ces travaux pour un montant estimatif de 54.124,00 € HT soit 64.948,00 € TTC,
- De solliciter, de la Préfecture de la haute Garonne, une subvention d'Etat au titre de la DETR, du FSIL ou FNADT pour la réalisation de cette opération.
- De solliciter, de la Région Occitanie, une subvention pour la réalisation de cette opération,
- De solliciter, du Conseil Départemental, une subvention pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition présentée.

AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL - PROJET BOURG CENTRE DE BOULOC
DEMANDES DE SUBVENTIONS CO-FINANCEES ETAT – REGION – CONSEIL DEPARTEMENTAL – EXERCICE 2019

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle au Conseil Municipal le souhait d'aménager dans les locaux de l'ancienne cantine un centre culturel dans le cadre du contrat bourg-centre.

Madame CABESSUT présente l'estimatif réalisé par le maître d'œuvre d'un montant global de 466.136,05 € HT soit 559.363,26 € TTC comprenant le coût des études.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet présenté et la faisabilité de ces travaux pour un montant estimatif de 466.136,05 € HT soit 559.363,26 € TTC,
- De solliciter, de la Préfecture de la haute Garonne, une subvention d'Etat au titre de la DETR, du FSIL ou FNADT pour la réalisation de cette opération,
- De solliciter, de la Région Occitanie, une subvention pour la réalisation de cette opération.
- De solliciter, du Conseil Départemental, une subvention pour la réalisation de cette opération,
- De solliciter de la DRAC une subvention pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition présentée.

COMMISSION URBANISME ET DROITS DES SOLS

SECHERESSE – DEGATS CAUSES AUX HABITATIONS **DECLARATION COMMUNE SINISTREE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle que notre région a subi une sécheresse importante durant ces dernières années et plus particulièrement depuis 2003.

La commune de Bouloc a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 01/01/2016 au 31/03/2016. Concernant l'année 2018, la commune a été refusée.

Aujourd'hui Bouloc compte encore plus de 114 sinistres connus liés à la sécheresse, sur les habitations. Par conséquent, vu les dégâts causés sur les bâtiments qui ne cessent de s'amplifier, il est nécessaire de demander à nouveau le classement de la commune pour les sinistres liés à la sécheresse pour l'année 2019.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal, de demander à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne de classer la commune de Boulloc sinistrée suite à la sécheresse pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition.

EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE PEYROT - 01BT0360

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 17 juin dernier concernant l'extension du réseau d'éclairage public chemin de Peyrot, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (1BT360) :

- Au niveau du réseau d'éclairage public souterrain issu du coffret de commande P54 'AYNATS', pose de 2 boîtes de jonctions dérivation.
- Fourniture et pose de 2 ensembles avec mât hauteur 5 mètres et appareils type 'routier' à LED - 36 W, T°3000°K, (pas de bi-puissance car extinction).
- Depuis le coffret à équiper d'un second départ protégé extension de 41 mètres.
- Fourniture et pose d'un ensemble avec mât hauteur 5 mètres et appareils type 'routier' à LED - 36 W, T°3000°K, (pas de bi-puissance car extinction).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune serait de 2177 € pour une dépense totale de 10.749 €.

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté et de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

PETITS TRAVAUX URGENTS – ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE 2020

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe financière prévisionnelle pour l'année 2020 de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal :

- de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € ;
- de charger Madame le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- de préciser que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

ACHAT D'UN TERRAIN PAR PREEMPTION SAFER

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une vente notifiée de la SAFER concernant la parcelle cadastrée section A n°836 au lieu-dit «Infisel» chemin des Praynets d'une contenance de 34405 m² (3,4405 ha). Ce terrain est situé en zone Agricole et Naturelle (Ns) du Plan Local d'Urbanisme et proposé à 44.560 € hors frais de notaire (estimés à 2.500€). L'acquisition de cette parcelle, avec engagement de louer par bail rural à un exploitant pendant la durée du cahier des charges, permettra de préserver le caractère agricole et naturel de la zone.

Monsieur NADALIN explique que la commune doit solliciter la SAFER pour qu'elle exerce pour le compte de la commune son droit de préemption, sur la vente de cette parcelle, notifiée le 21 Novembre 2019.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal :

- de solliciter la SAFER pour qu'elle exerce pour le compte de la commune son droit de préemption, sur la vente de la parcelle cadastrée section A n°836 située au lieu-dit « Infisel » chemin des Praynets au prix de 44.560 € maximum hors frais de notaire (estimés à 2.500€).
- de demander à Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

BILAN INSTRUCTIONS SERVICE URBANISME

Rapporteur : Daniel NADALIN

Le nombre de permis de construire, après une hausse en 2017, se maintient entre les années 2018 et 2019 même si les constructions neuves sont en baisse ; le nombre de Déclarations Préalables se maintient également (hausse des divisions à noter depuis 2017) ; le nombre de Permis d'Aménager (lotissements) augmente un peu après la révision du PLU ; enfin, le nombre de DIA est stable ; enfin, le nombre de Certificats d'Urbanisme est en baisse en 2019 avec l'entrée en vigueur de la révision du PLU.

COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « L'AOSPM » ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « l'AOSPM » dans l'organisation de la bourse aux jouets du 16 Novembre 2019.

A ce titre, Madame FERNEKESS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 188,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 188,00 € à l'AOSPM.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « CANCER DU SEIN – PARLONS-EN » POUR LE REVERSEMENT DES SOMMES RECOLTEES POUR LA MANIFESTATION « LA BELLE ROSE »

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rappelle à l'Assemblée la manifestation que la commune a organisé pour la deuxième année au profit de l'association « Le cancer du sein – Parlons-en » qui lutte contre le cancer du sein. Elle rappelle qu'il s'agit de l'organisation de courses et randonnées caritatives dont les parcours se situent sur les communes de Bouloc et Villeneuve-Lès-Bouloc.

Pour le reversement des fonds récoltés, il convient de signer une convention avec l'association « Cancer du sein – Parlons-en ».

Madame FERNEKESS présente à cette fin un projet de convention et propose au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de le signer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE KIADEO POUR L'ENCAISSEMENT DES SOMMES RECOLTEES POUR LA MANIFESTATION « LA BELLE ROSE »

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rappelle à l'Assemblée la manifestation que la commune a organisé pour la deuxième année au profit de l'association « Le cancer du sein – Parlons-en » qui lutte contre le cancer du sein. Elle rappelle qu'il s'agit de l'organisation de courses et randonnées caritatives dont les parcours se situent sur les communes de Bouloc et Villeneuve-Lès-Bouloc.

Pour simplifier la collecte des fonds, il a été décidé de permettre les inscriptions en ligne via la plateforme ADEORUN ; il convient donc de signer une convention avec la société KIADEO gérant cette plateforme.

Madame FERNEKESS présente à cette fin un projet de convention pour lequel elle sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de le signer.

Le Conseil autorise, à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à signer le projet de convention présenté avec la société KIADEO.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ATELIER DES PETITS POINTS

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaïne dénommée « l'Atelier des Petits Points » dans l'organisation de la « journée des puces des couturières » du 12 Mai 2019.

A ce titre, Madame FERNEKESS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 200,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à la majorité des membres présents (1 abstention : P. EDARD) favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € à l'Atelier des petits Points.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BIBLIOTHEQUE 2018

Ajourné.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN- BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose qu'il convient, compte tenu de l'accroissement de la population de la commune, de créer 1 poste de Gardien – Brigadier de police municipale à temps complet et de modifier le tableau des effectifs.

Cette création de poste permettrait de conforter le positionnement de l'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe – ASVP en poste sur le service de police municipale depuis plusieurs années.

Madame CABESSUT précise que l'article 13 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, stipule « que tous les corps et cadres d'emplois sont accessibles aux fonctionnaires civils régis par le présent titre par la voie du détachement ou l'intégration directe.

Au vu de ces conditions, les agents relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux peuvent donc être détachés ou intégrés directement dans le cadre d'emplois des agents de police municipale, sous réserve de remplir les conditions nécessaires à l'obtention des agréments du procureur de la république et du préfet dans le cadre d'emplois des agents de police municipale ».

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- de créer 1 poste Gardien – Brigadier de police municipale à temps complet au service de police municipale à compter du 1^{er} janvier 2020,
- de supprimer le poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION D'AIDE AU RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT fait part de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26

Janvier 1984 modifiée. Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

Dans le prolongement de la mission de diagnostic organisationnel des services techniques municipaux, il paraît utile de confier au CDG31 le soin de nous accompagner pour le recrutement du nouveau Responsable des Services Techniques.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion.
- d'autoriser le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement du nouveau responsable des services techniques.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

La séance est levée à 21 h 15.

Relevé des délibérations :

2019/08/01	Domaine et patrimoine - Locations	Fixation du montant du loyer du local professionnel de la Poste au 1er janvier 2020
2019/08/02	Domaine et patrimoine - Locations	Fixation du montant du loyer du logement de l'ancien presbytère au 1er mars 2020
2019/08/03	Domaine et patrimoine - Locations	Fixation du loyer des logements sociaux de l'immeuble du Fontanas au 1er Janvier 2020
2019/08/04	Décisions budgétaires	Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
2019/08/05	Décisions budgétaires	Virements de crédits
2019/08/06	Décisions budgétaires	Dotations aux amortissements - M14
2019/08/07	Autres domaines de compétence des communes	Sécheresse : déclaration commune sinistrée année 2019
2019/08/08	Voirie	SDEHG : extension du réseau d'éclairage public chemin de Peyrot 01 BT 0360
2019/08/09	Voirie	SDEHG : enveloppe financière prévisionnelle pour l'année 2020
2019/08/10	Acquisitions	Préemption SAFER : terrain chemin des Praynets
2019/08/11	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AOSPM pour l'organisation de la bourse aux jouets
2019/08/12	Actes spéciaux et divers	Signature d'une convention avec l'association "Cancer du sein - Parlons-en" pour la manifestation "la belle Rose"
2019/08/13	Actes spéciaux et divers	Signature d'une convention avec l'association Kiadeo pour l'encaissement des recettes pour le compte de la commune de Bouloc
2019/08/14	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "L'Atelier des Petits Points"
2019/08/15	Délibérations relatives aux titulaires et stagiaires	Création d'un poste de gardien - brigadier de police Municipale à temps complet
2019/08/16	Recrutement	Signature d'une convention avec le CDG31 pour une mission d'aide au recrutement du Responsable des Services Techniques
2019/08/17	Décisions budgétaires	Virements de crédits (Modification délib n°2019/08/05)
2019/08/18	Subvention d'investissement	Aménagement terrain multisports - Subvention Etat Région CD31
2019/08/19	Subvention d'investissement	Aménagement espace culturel - Subvention Etat Région CD31 DRAC
2019/08/20	Subvention d'investissement	Modif délib 19/08/19-Aménagement espace culturel - Subv Etat Région CD31 DRAC

Emargements pour la séance du lundi 02 Décembre 2019 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Daniel NADALIN</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M.F. SAURIN</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Laurent COMBE</i>	<i>Guy NAVLET</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à R. BERINGUIER</i>	<i>Corinne ROUX</i> <i>Absente</i>
<i>Christine ROBERT</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à A.M. FERNEKESS</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i> <i>Absent</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i> <i>Absent</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent</i>	<i>Alexandre PAGES</i> <i>Absent</i>	<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>